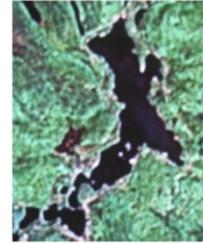


**L'Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton
(APLL)**

C.P. 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Courriel : info@laclong.org

Site web : www.laclong.org



**Compte rendu de l'Assemblée générale annuelle (AGA)
Association des propriétaires du lac Long (APLL)
Samedi 22 août 2020 à 9 h 30**

Lieu : Centre communautaire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

Présences : 49 membres ayant droit de vote et 49 personnes présentes

1. Ouverture de l'assemblée

M. Robert Matteau ouvre l'assemblée à l'heure prévue.

2. Vérification de conformité de l'avis de convocation

L'avis de convocation est déclaré conforme.

3. Vérification du quorum

Nous constatons un nombre suffisant de membres.

4. Accueil des nouveaux résidents

Nous sommes heureux d'accueillir M. Sylvain Mailhot situé au 5241, route des lacs et Mme Marie Drainville située au 5230, route des lacs.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. Guy Bordeleau et appuyé de M. Réjean Jacques.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 1 juin 2019

M. Robert Matteau vérifie auprès des membres présents à l'assemblée s'il y a des questions ou des changements à apporter au *procès-verbal de l'AGA du 1 juin 2019*. Une correction est apportée au point 11, le nom de M. Guy Hains a été remplacé par M. François Hains.

Proposé par M. François Véronneau et appuyé de M. Sylvain Caron, il est décidé d'adopter le procès-verbal corrigé.

Adopté à l'unanimité

7. Rapport du secrétaire

M. Daniel Robert mentionne que le comité a eu 7 réunions durant l'année et que les principaux sujets traités seront présentés au point 9 de l'ordre du jour dans les réalisations 2019-2020 et au plan d'action 2020-2021.

8. Rapport du trésorier

État des revenus et dépenses pour l'année 2019

M. Daniel Gaulin présente aux membres *l'État de revenus et dépenses 2019*. (voir annexe 1)

Proposé par M. Jean Matteau et appuyé de M. Pierre Delmaire, d'approuver les états financiers tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité

État des prévisions budgétaires 2020

M. Daniel Gaulin présente les *prévisions budgétaires 2020*. (voir annexe 2)

Proposé par M. Martin Boily-Côté et appuyé de M. Maurice Rochette, d'approuver les états financiers tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité

9. Réalisations 2019-2020, plan d'action 2020-2021

M. Pierre Lavallée élabore sur les réalisations 2019-2020 et le *plan d'action 2020-2021*. (voir annexe 3)

Il mentionne qu'elle se divise en deux parties : environnementales et sociales.

Du côté environnemental, on y retrouve les activités suivantes :

- Participation du comité à la préparation d'un plan directeur pour le lac Long, un processus réalisé par l'OBVRLY (l'organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche) qui mènera à un plan d'action pour notre lac; ce plan nécessite une contribution de l'APLL d'une valeur de 1 600 \$ sous forme volontaire en participation aux réunions, déplacements et collaboration;
- Tests d'eau sur notre lac (3 fois/année);
- « Saviez-vous que » sur divers sujets :
 - ✓ Disposition des cendres,
 - ✓ Feux à ciel ouvert,
 - ✓ Feux d'artifices.

Du côté social, on y retrouve les activités suivantes :

- Parade illuminée,
- Chemin de glace,
- Installation aux deux abris postaux d'une boîte à livre,
- Randonnée de raquette,
- Site WEB du lac, webmestre M. Pierre Deshaies,
- « Saviez-vous que » sur divers sujets :
 - ✓ Musique sur le lac,
 - ✓ Chiens doivent être attachés,

✓ Gilets de sauvetage.

- Membre de l'association des lacs de St-Élie,
- Fabrication de fanion pour que tous les membres affichent leur fierté de « contribuer » à l'association et ainsi favoriser l'adhésion de nouveaux résidents à l'APLL,
- Rencontrer les résidents qui n'avaient pas payé leur cotisation,
- Distribution des repas pour accommoder les résidents confinés par la pandémie en collaboration avec le restaurant Chez Carmen,
- Marche les mardis et samedis.

10. Subvention/cotisations

M. Pierre Lavallée nous informe que le comité va rencontrer la Municipalité afin de clarifier les critères d'admissibilité à la subvention municipale.

M. Daniel Gaulin nous informe qu'il faut clarifier le calcul du nombre de résidents que la Municipalité utilise pour atteindre le ratio demandé, soit 66 % des résidents.

Une suggestion d'un résident de la salle a été apportée, soit de se servir des babillards lors de la période de cotisation.

11. Site WEB

M. Pierre Deshaies nous informe des ajouts réalisés cette année sur le site :

- Ajout d'un mode de paiement à l'onglet « Devenir membre » : Interac,
- Ajout de photos du barrage (digue) à l'entrée de Petit lac Long à l'onglet « Histoire du lac »,
- Ajout de l'Ile Guillemette à l'onglet « Histoire du lac ».

Il nous informe également des statistiques de consultation du site, l'an passé on a eu 3 216 visites pour 10 240 pages consultées; cette année qui n'est pas encore terminée, on a eu 4 174 visites pour 12 057 pages consultées, ce qui démontre véritablement un besoin.

M. Pierre Lavallée félicite M. Deshaies pour son beau travail.

M. Pierre Lavallée nous informe qu'il est possible d'ajouter des photos via Facebook, en les transmettant par « Messenger » à Francine Hubert.

12. Projet de règlement 2019-010 sur « la location à court terme »

Robert Matteau fait un bref survol de la situation, il explique aux résidents que nous avons préparé un sommaire des actions posées par le comité dans ce dossier.

M. Pierre Lavallée nous énumère la liste des actions posées par le comité dans ce dossier, une copie du résumé sera jointe aux procès-verbaux.

Pierre Lavallée termine la présentation en précisant que le rôle de l'Association est d'informer les résidents des actions posées par la Municipalité pour ce règlement.

Questions et commentaires des résidents :

M. François Hains

Selon M. Hains, la position du comité n'est pas neutre dans ce dossier; nous avons répondu que nous sommes neutres et que le rôle du comité est d'informer les résidents.

M. Pascal Thibault

Est-ce qu'on pourrait avoir la lettre transmise au maire de St-Élie par l'APLL pour la résolution #11 du procès-verbal de l'AGA 2019 par rapport au règlement sur la location à court terme ? M. Pierre Lavallée a répondu que l'Association n'a transmis aucune lettre à la Municipalité.

M. Thibault mentionne que 2 personnes ont passé pour lui demander si son chalet est à louer; est-ce un membre du comité ? M. Lavallée a répondu qu'aucun membre n'a posé cette action.

M. Thibault demande d'avoir l'avis des gens de la salle sur leur position face au règlement sur la location à court terme. M. Robert Matteau mentionne que le nombre de résidents dans l'assistance n'est pas représentatif et que l'on ne peut donner suite à cette demande.

Mme Johanne Moisan

Mme Moisan nous demande de faire un résumé de la situation.

M. Robert Matteau nous informe que le règlement actuel (2010) interdit toute location de résidences dans la zone 235 – lac Long, et que le nouveau règlement (2019-010) proposé par la Municipalité permettrait la location à court terme soit les fins de semaine et semaine. Ce nouveau règlement n'est pas définitif dans sa présentation actuelle; certaines précisions y seront apportées par la Municipalité.

Il y aura un registre d'établi pour l'opposition à ce règlement qui sera proposé à la séance du conseil municipal de septembre et ses modalités à venir.

Il mentionne également qu'il y a eu des permis de location pour tourisme émis à des propriétaires au lac Long par la Municipalité en contradiction avec la réglementation actuelle en vigueur (2010).

M. Pierre Delmaire

M. Pierre Delmaire nous mentionne que la location à court terme sur fin de semaine signifie « party ».

M. Alain Sanders

M. Alain Sanders nous informe qu'il a un permis de la Municipalité et qu'il a les mêmes locataires depuis dix ans et qu'il fait à l'occasion des locations de semaine.

Mme Marie Drainville

Mme. Drainville nous mentionne qu'elle est contente de voir la position « neutre » du comité dans ce dossier et qu'elle veut louer son chalet.

13. Adoption de la proposition sur la vitesse des embarcations propulsées par un moteur électrique

M. Daniel Gaulin nous présente une résolution adoptée par le comité d'administration sur les règles d'usage des moteurs électriques au lac Long limitant la vitesse à 15 km et la navigation à 15 mètres des rives, qui se libelle comme suit :

- Attendu la vitesse atteinte par les motomarines électriques (jusqu'à 100 km/h);
- Attendu la puissance des motomarines électriques (jusqu'à 130 kW/180 ch) comparativement aux moteurs électriques en usage sur le lac Long (en moyenne 1 kW/1,34 ch : 45 lb de poussée/0,6 ch ; 55 lb/0,80 ch ; 86 lb/1,54ch);
- Attendu la superficie du lac Long (Grand lac Long - 0,8 km²; Petit lac Long - 0,1 km²) et sa configuration (parties étroites, îles, haut-fond, ...);
- Attendu les dangers potentiels des motomarines électriques pour les usagers qui pratiquent d'autres sports nautiques (natation, canot, kayak, planche à pagaie, voile, ...)
- Attendu l'impact potentiel des vagues produites par les motomarines électriques sur les rives, le littoral et les plantes aquatiques du lac Long;
- Attendu l'impact potentiel des vagues produites par les motomarines électriques sur la remise en suspension des sédiments dans la colonne d'eau et le relargage de phosphore qui en résulterait;
- Attendu l'absence d'une réglementation municipale concernant l'usage des moteurs électriques (vitesse maximale et les puissances permises) sur les plans d'eau de Saint-Élie-de-Caxton où seul l'usage des moteurs électriques est possible;
- Attendu le [Guide des administrations locales : Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments](#) qui invite à adopter des *mesures alternatives non réglementaires* telle que suivre un *code de conduite volontaire* avant de faire une demande de restriction visant l'utilisation des bâtiments (long processus);

L'Association des propriétaires du lac Long (APLL) a amendé l'énoncé 10 de son [Guide des bonnes pratiques riveraines](#) (mesures alternatives non réglementaires) libellé comme suit :

Embarcation

Les embarcations motorisées sont permises à condition qu'elles soient munies d'un moteur électrique de faible puissance.

- Depuis le 26 juin 1982, les embarcations propulsées par un moteur à essence sont défendues sur le lac; par contre, celles propulsées par un moteur électrique sont permises.
- On évite d'attacher plusieurs quais pontons les uns aux autres, immobiles en un point du lac.

Ajout

- La vitesse maximale permise pour les embarcations propulsées par un moteur électrique est de **15 km/h**.
- Dans la mesure du possible, **on navigue minimalement à 15 mètres des rives** afin de permettre une pratique sécuritaire de la natation et protéger l'intimité des personnes sur les quais.

Proposé par M. François Hains et appuyé de M. Claude Ouellette.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé que l'Association des propriétaires du lac Long (APLL) demande à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton de déposer une demande officielle à Transports Canada afin d'obtenir les restrictions requises pour faire appliquer de façon réglementaire l'intégralité de l'énoncé 10 de son Guide des bonnes pratiques riveraines advenant le non-respect de ce dernier par les usagers du lac Long. Si elle le désire, la Municipalité pourra étendre sa demande à l'ensemble des plans d'eau de Saint-Élie-de-Caxton où seul l'usage des moteurs électriques est possible.

Proposé par M. Jean Matteau et appuyé de M. François Véroneau.

Adopté à l'unanimité

14. Élection au conseil d'administration (CA 2020-2021)

M. Réjean Jacques (Président) indique que quatre (4) postes de directeur sont en fin de mandat et que nous avons également la démission d'un poste de directeur.

Mme Louise Guillemette accepte le mandat pour les deux (2) prochaines années.

Proposé par M. Pierre Delmaire et appuyé de M. François Véroneau.

M. Normand Fournier accepte le mandat pour les deux (2) prochaines années.

Proposé par M. Gilles Dupuis et appuyé de M. Jacques Defoy.

M. Robert Matteau accepte le mandat pour les deux (2) prochaines années.

Proposé par Mme Lise Juneau et appuyé de M. Gilles Côté.

M. Daniel Gaulin accepte le mandat pour les deux (2) prochaines années.

Proposé par M. Pascal Thibeault et appuyé de M. Yvan Chartier.

M. Claude Ouellette accepte d'occuper le poste de directeur laissé vacant par M. Alain Greaves et accepte le mandat pour la prochaine année.

Tous les postes sont comblés.

15. Varia

a. Bruit sur la route des Lacs

Le comité mentionne que ce dossier relève de la Municipalité et recommande fortement aux résidents de porter plainte auprès de la Municipalité et de la Sûreté du Québec pour le bruit généré par les motos et le non-respect de la limite de vitesse.

b. Embarcation en provenance de l'extérieur

Il est proposé d'interdire l'accès d'embarcations (kayaks, canots, etc.) de personnes ne résidant pas au lac Long afin d'éviter la propagation de plantes aquatiques envahissantes, d'installer des affiches indiquant l'interdiction des embarcations en provenance de l'extérieur et d'utiliser un logo permettant d'identifier les embarcations des résidents.

Proposé par M. Pascal Thibault et appuyé de M. Martin Coté.

Adopté à l'unanimité

c. Vitesse sur la route des Lacs

Une lettre sera envoyée à la Municipalité lui demandant d'installer des panneaux radars indicateur de vitesse.

Un résident, M. Yves Pellerin, s'est porté volontaire pour former un comité qui portera ce dossier.

d. Sujets apportés par le président

M. Pierre Lavallée traite des sujets suivants :

- ✓ **Pêche sur le lac** : on demande aux résidents d'éviter de pêcher près des quais et des zones de baignades,
- ✓ **Déchets abris postaux** : on demande aux résidents de ne pas jeter les ordures dans les poubelles des abris postaux afin d'éviter de ramasser les déchets qui ont été renversés pour ne pas attirer les ours et les ratons laveurs,
- ✓ **Cellulaires** : une lettre sera envoyée à la Municipalité, à Vidéotron et à l'attaché politique de M. Simon Allaire, soit Mme Marie-Pierre Leblanc, demandant à améliorer le service,
- ✓ **Remerciements des bénévoles** :
 - **Chemin de glace** : M. Robert Caron, M. Steven Caron et M. Stéphane Godin,
 - **Test d'eau** : Mme Louise Maillette et M. François Roy,
 - **Ste WEB** : M. Pierre Deshaies,
 - **Fêtes des Lacs-Longs** : musiciens Claude Ouellette et Marie-Josée Roy,
 - **Commanditaire pour la toilette** : M. Paul Trépanier,
 - **Commanditaire** : M. Patrick Muise,
 - **Lettre de nos réalisations** : Mme Geneviève Légaré,
 - **Décoration des abris postaux** : M. Pierre Delmaire,
 - **Boîtes de livre** : M. Stéphane Godin, François Véroneau et Mme Francine Hubert.

16. Questions des membres

17. Levée de l'assemblée

Proposée par M. Réjean Jacques et appuyée par Gilles Lefort.

Levée de l'assemblée : 12 h 20

Annexe 1

Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton		
États Financiers		
1er janvier 2019 au 31 décembre 2019		
Revenus		
Cotisations des membres (90)	2 250,00 \$	
Cotisations ensemencement	893,46 \$	
Subvention et commandite	3 000,00 \$	
Total:		6 143,46 \$
Dépenses		
Activités sociales et loisir	120,73 \$	
Assemblée générale	134,91 \$	
Analyse eau	952,00 \$	
Cotisations diverses	- \$	
Chemin hiver		
Documentation, matériel et équipements de bureau	329,29 \$	
Ensemencement et gestion de la faune	- \$	
Fournitures de bureau et photocopies	150,36 \$	
Frais bancaires	90,12 \$	
Frais de représentation (colloque etc)	- \$	
Frais postaux	320,03 \$	
Honoraires professionnels	- \$	
Réunions CA	100,00 \$	
Site Web	267,24 \$	
Autres dépenses	34,00 \$	
Abris postaux	781,78 \$	
Total:		3 280,46 \$
Surplus (pertes)		<u>2 863,00 \$</u>
En caisse le 2 janvier 2019		5 055,74 \$
Cotisations payées d'avance pour 2020		65,00 \$
En caisse le 1er janvier 2020		7 983,74 \$

Annexe 2

Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton		
Prévisions budgétaires		
1er janvier 2020 au 31 décembre 2020		
Revenus		
Cotisations des membres (80 x 25\$)	2 000,00 \$	
Cotisations ensemencement	400,00 \$	
Subvention	3 000,00 \$	
	Total:	5 400,00 \$
Dépenses		
Activités sociales et loisir	500,00 \$	
Assemblée générale	150,00 \$	
Cotisations diverses	- \$	
Analyse eau	1 000,00 \$	
Documentation, matériel et équipements de bureau	150,00 \$	
Ensemencement et gestion de la faune	4 000,00 \$	
Fournitures de bureau et photocopies	400,00 \$	
Frais bancaires et droit d'immatriculation	120,00 \$	
Frais de représentation (colloque etc)	100,00 \$	
Frais postaux	300,00 \$	
Honoraires professionnels	- \$	
Réunions CA	100,00 \$	
Site Web	200,00 \$	
Abris postaux entretien	100,00 \$	
Autres dépenses	100,00 \$	
	Total:	7 220,00 \$
Surplus (pertes)		<u>(1 820,00) \$</u>
En caisse le 31 décembre 2019:		7 983,74 \$
Prévision de l'encaisse le 31 décembre 2020:		6 163,74 \$

Annexe 3

Plan d'action 2020-2021

- Informer les résidants sur divers sujets au moyen des « Saviez-vous que ».
- Participer à la table de l'[OBVRLY](#) (Organisme des bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche).
- Visiter les **nouveaux riverains** et les informer sur les **buts** et **objectifs** de l'APLL, la vie en milieu riverain et forestier et leur remettre un **napperon** avec la carte bathymétrique du lac ainsi qu'un [Guide des bonnes pratiques riveraines](#).
- Poursuivre le **suivi annuel de la qualité de l'eau** du lac.
- Collaborer à la distribution annuelle d'arbres aux résidants par la Municipalité.
- Finaliser le projet « Boîtes pour échange de livres » aux deux abris postaux situés aux entrées du lac.
- Assurer la mise à jour en continu des **coordonnées** (# de téléphone et courriel) des propriétaires afin de garder contact.
- Distribuer des fanions (petits drapeaux triangulaires) pour identifier les cotisants à l'APLL.
- Participer au Regroupement des associations des lacs de Saint-Élie.
- Identifier et organiser des **activités sportives** et **récréatives** favorisant les échanges entre résidants et répondants à leurs besoins, telles que :
 - ✓ Marches sur le chemin des Lacs-Longs (rendez-vous hebdomadaire) du mardi et samedi matin à 10 h
 - ✓ Journée du lac Long (défilé illuminé)
 - ✓ Soirée des Perséides en août
 - ✓ Randonnées de raquettes en périphérie du lac Long
 - ✓ Réalisation et entretien du chemin de glace
 - ✓ Ensemencement du lac
 - ✓ Cueillette de champignons
- Participer au [Programme de subvention annuel des associations](#) de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et rédiger la documentation requise.